

SÉLECTION /EXPOSITION 2015
« Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl»
REGLEMENT

Date de l'exposition : du samedi 17 octobre au dimanche 25 octobre 2015

Vernissage le vendredi 16 octobre de 18h30 à 21h30.

Lieu : Centre Culturel de Woluwe St Pierre, Avenue Charles Thielemans 9 à 1150 Bruxelles SALLE 150.

Cette exposition est réservée à tous les membres adhérents de l'AFB en ordre de cotisation. Pour les non-membres, il suffira de s'acquitter de la cotisation annuelle avant la sélection via le site www.aquarelbel.com (« Inscriptions »).

INSCRIPTIONS

Le formulaire d'inscription à la sélection se trouve sur le site de l'asbl www.aquarelbel.com dans la rubrique « Evènements ». Les inscriptions sont ouvertes à partir du 2 janvier 2015.

ORGANISATION DES SÉLECTIONS

- Les photos de vos aquarelles ainsi que la fiche de candidature peuvent être envoyées jusqu'au 31 mai 2015 inclus,
 - a. Soit par mail à aquarelbel@gmail.com, avec la mention « Exposition de l'AFB 2015 »,
 - b. Soit par courrier, à « Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl », rue E. Winteroy 57, 1082 Bruxelles.

Nombre d'œuvres présentées : 4 œuvres maximum dans le format requis (voir pt.2).

En cas de sélection, de 1 à 4 œuvres seront exposées suivant les résultats.

 - c. Aucun dossier de candidature ne sera retourné.
 - d. Les résultats de la sélection seront communiqués personnellement à chaque membre par mail ou par courrier aux environs du 15 juin 2015.
- Les photos envoyées par mail devront être de très bonne qualité (de 1 à 1 Mo par photo et dans le format requis : exclusivement en format JPG - non retouchées et couleurs fidèles à l'original ; par courrier, format minimum 10x15 cm).

Le jury se réserve le droit de ne pas accepter des aquarelles qui s'avèreraient trop différentes de l'image ayant servi de base à la sélection.

Les artistes sélectionnés s'engagent à livrer uniquement les œuvres vues par le jury.
- L'AFB confirmera à chacun la réception du dossier de candidature.
- Votre inscription ne sera effective qu'à la réception des 15 € demandés pour votre participation à la sélection (non-remboursables en cas de désistement). A verser sur le compte de l'asbl n° BE91 0688 9976 7276 avec mention « Sélection Expo AFB 2015/NOM prénom »

- La sélection se fera par un jury d'aquarellistes confirmés qui prendra en compte la qualité du sujet et le degré de maîtrise avec lequel il est traité.
- Il est demandé de respecter une harmonie dans l'ensemble des aquarelles présentées.
- Aucune justification ne sera donnée concernant la sélection ou non des artistes.
- Il n'est pas admis de copies ou plagiats sous peine d'exclusion.
- Les œuvres seront originales et réalisées principalement à l'aquarelle.
- Tous les formats sont admis mais ne devront pas dépasser une largeur d'1 mètre et une hauteur de 1,50m (encadrement compris). Les encadrements devront être sobres.
- Les aquarellistes sélectionnés seront avertis personnellement par mail et devront s'acquitter du droit d'accrochage de 8 € par aquarelle sélectionnée, au plus tard le 31 juillet 2015.

DEPOT/ACCROCHAGE DES ŒUVRES

Les œuvres seront accrochées par les participants le 16 octobre 2015 à partir de 10h30 jusqu'à 15h00 dans la salle 150, Avenue Charles Thielemans 98 à 1150 Woluwe St Pierre.

Les membres accrocheront leurs œuvres eux-mêmes selon un plan d'accrochage établi par les organisateurs. Votre n° d'emplacement ainsi que des étiquettes avec vos noms et titres des œuvres vous seront remis à l'entrée.

Les œuvres seront pourvues d'un système d'accrochage solide ainsi que d'une étiquette au dos portant le nom et prénom de l'artiste et le titre de l'œuvre.

Toutes les cimaises, panneaux et éclairages sont fournis.

Pour les personnes qui auraient un empêchement, les œuvres pourront aussi être déposées sur R-V en contactant l'asbl. Nous en prendrons évidemment bien soin mais dans aucun cas, l'AFB ne sera tenue pour responsable en cas de dégradation.

ASSURANCE

L'AFB prend en charge la mise à disposition des salles. Il est conseillé à chaque artiste d'assurer personnellement ses œuvres pour la durée de l'exposition. L'AFB décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées.

EXPOSITION

Outre les membres sélectionnés, nous aurons également le plaisir d'exposer certains de nos membres d'honneur.

Une liste de prix des œuvres à vendre sera mise à disposition du public par les membres organisateurs.

Les aquarellistes sélectionnés sont tenus d'être présents au vernissage ainsi qu'au moins un jour (hors vernissage) et d'assurer au minimum deux heures de permanence (disponibilités demandées dans la fiche d'inscription).

Le vernissage aura lieu le vendredi 16 octobre 2015 de 18h30 à 21h00.

L'exposition sera ouverte tous les jours de 13h30 à 18h30.

Les membres pourront déposer des cartes de visite, publicités pour stages, etc. à l'entrée

Aucune commission ne sera retenue par l'AFB lors de ventes réalisées pendant l'exposition.

L'AFB remettra un **PRIX DU JURY** lors du vernissage et un **PRIX DU PUBLIC** qui sera dévoilé la semaine suivant l'exposition.

PUBLICITE

La promotion de l'évènement sera assurée par l'AFB via son site Internet et les réseaux sociaux, ainsi que les média. L'affiche et l'invitation seront envoyées à chaque artiste qui pourra les imprimer et les distribuer à ses contacts. Chaque artiste sélectionné s'engage à promouvoir sa participation de son côté, en diffusant l'information au maximum.

DECROCHAGE

Le décrochage aura lieu le dimanche 25 octobre 2015 de 18h00 à 19h00.

Chaque aquarelliste décrochera lui-même ses œuvres. L'asbl pourra éventuellement garder les œuvres non reprises au maximum 2 jours, sur demande. En cas de non-retrait, les œuvres seront renvoyées au frais de l'artiste par un transporteur choisi par les organisateurs.

Merci à tous et au plaisir de vous voir ou revoir bientôt !

Les membres organisateurs.